



Décision du Conseil d'administration de CAFI

Adoption du rapport annuel 2020 et du tableau de bord des risques

Adopté le 25 juin 2021 lors de la 18^{ème} réunion du Conseil d'administration

EB.2021.07

Considérant :

- Le rapport de synthèse annuel préliminaire de CAFI pour 2020, soumis au Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires le 31 mai 2020 ;
- La [décision EB.2018.08](#) permettant de proroger la soumission du rapport de synthèse de CAFI jusqu'au 30 juin de chaque année afin de tenir compte du chevauchement des échéances ;
- La [décision EB.2020.08](#) fixant un objectif visant à garantir qu'au moins 30 % des programmes répondent à la dimension de genre (4 critères sur 4) et que 20 % (au moins) des programmes sensibles à la dimension de genre remplissent 3 critères sur 4 ;
- La [décision EB.2020.19](#) sur la gestion des risques,

Le Conseil d'administration (CA):

1. Adopte le rapport de synthèse annuel de CAFI pour 2020, daté du 31 mai 2021, dans l'attente des révisions suivantes : révisions rédactionnelles mineures ; amélioration des informations sur les mesures de sauvegarde ; et résumé de la manière dont les résultats et les programmes sont suivis - pour finalisation et publication au plus tard le 30 juin 2021 ;
2. Constate que l'un des deux objectifs relatifs à la dimension de genre a été atteint en 2020, 25 % des programmes ayant été évalués comme répondant à la dimension de genre et 38 % ayant été

évalués comme sensibles à la dimension de genre au regard de 3 critères ; remercie les Secrétariats de CAFI et du FONAREDD pour leurs orientations renforcées et leurs modèles ; et fixe les objectifs suivant pour 2021 :

- au moins 40 % des programmes actifs répondent à la dimension de genre (4 critères sur 4) ;
 - au moins 20 % des programmes actifs sont des programmes sensibles à la dimension de genre, et remplissent 3 critères sur 4 ;
3. Demande au Secrétariat du FONAREDD de soumettre le rapport de synthèse annuel du FONAREDD pour 2021, accompagné de toutes les annexes, au Comité technique du FONAREDD au moins deux semaines avant la date limite du 31 mai ;
 4. Encourage les programmes, au plus tard au cours de la troisième année de leur exécution, à commencer à réfléchir sur la manière de rendre compte des indicateurs d'impact et de résultat pertinents de CAFI d'ici la fin des programmes, et à commencer à rendre compte des progrès réalisés concernant les impacts et les résultats obtenus en 2021 ;
 5. Encourage les organisations de mise en œuvre à adopter une approche rigoureuse s'agissant des sauvegardes de Cancún et d'autres sauvegardes (à préciser) et des rapports ; demande au Secrétariat de CAFI de proposer une formation et des orientations au titre de ces rapports, et d'entreprendre une évaluation de la qualité des rapports sur les sauvegardes ;
 6. Demande que le rapport annuel de CAFI pour 2021 vise également un public plus large ;
 7. Demande aux organisations de mise en œuvre d'alerter le CA lorsqu'elles sont confrontées à des contraintes particulières de lancement ou d'exécution, afin que des solutions communes puissent être élaborées en temps utile ;
 8. Adopte le tableau de bord des risques mis à jour, présenté lors de sa 18^{ème} réunion, et encourage le Secrétariat de CAFI à anticiper les besoins en ressources humaines et à tenir le CA informé en permanence des contraintes potentielles en matière de capacités ;
 9. Demande au Secrétariat de CAFI d'organiser d'ici septembre 2021 une réunion technique consacrée aux options de financement axé sur les résultats au niveau des programmes (paiements des produits) et à l'amélioration du rapport coût-efficacité.